

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32021**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Chargé de projets e-tourisme

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Offices de tourisme de France - Fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative	Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3175 - Organismes de tourisme

#### Code(s) NSF :

334m Accueil, hôtellerie, tourisme

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

« Le plus souvent exerçant dans un organisme local de tourisme le Chargé de projet e-tourisme assure la promotion et le développement touristique d'un territoire à l'aide du numérique. Professionnel référent dans sa structure, il propose une stratégie numérique de territoire aux instances dirigeantes de sa structure, au Conseil d'Administration, au Comité de Direction et aux élus locaux et développe un plan d'actions en adéquation. Il conçoit et produit le contenu visuel et rédactionnel de promotion, ainsi que des outils numériques en vue de valoriser le territoire. Il sensibilise et accompagne les acteurs territoriaux du tourisme afin d'améliorer leurs performances dans l'e-tourisme.

»

Ses principales activités sont :

- La proposition d'une stratégie numérique de territoire aux instances dirigeantes de sa structure, aux élus locaux...et le développement d'un plan d'action en adéquation avec la stratégie marketing
- La participation à la stratégie de contenus : conception et production de contenu de promotion du territoire
- La sensibilisation et accompagnement des acteurs économiques, sociétaux et touristiques du territoire
- Le pilotage de la conception et du développement des projets ou services numériques en vue de valoriser le territoire
- La mise en place une veille du numérique et de l'e-réputation (auto-formation et information de l'équipe)

Compétences ou capacités évaluées

1. Capacité à proposer une stratégie numérique de territoire aux instances dirigeantes de sa structure, au Conseil d'Administration et aux élus locaux et développement d'un plan d'action en adéquation.
2. Capacité à participer à la définition de la stratégie éditoriale multicanal, à concevoir du contenu visuel et rédactionnel au service du marketing de destination et fonction des comportements des consommateurs avant/pendant/après le séjour. Capacité à coordonner et arbitrer la production de contenus rédactionnels et visuels par la structure et par les acteurs du territoire.
3. Capacité à cerner les publics cibles pour des actions de sensibilisation et d'accompagnement. Capacité à promouvoir et/ou commercialiser un programme d'actions numériques. Capacité à intervenir de façon transversale sur les projets portés par les membres de la structure, et qui nécessitent ses apports en compétences. Capacité à réaliser un bilan des actions menés en vue d'assurer un suivi post action.
4. Capacité à piloter la conception et le développement des projets ou services numériques en vue de valoriser le territoire
5. Capacité à mettre en place une veille du numérique et de la e-réputation. Capacité à s'auto-former et à informer son équipe (Définition des priorités de la veille, analyse, tri et sélection de l'information en vue d'animer le partage d'informations et la dynamique d'équipe sur le tourisme numérique).

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le cadre d'exercice le plus fréquent est l'Office de Tourisme. Ce professionnel peut également intervenir dans un cadre d'emploi plus large, tel que pays touristique, regroupement de communes, conseil d'exploitation, comité départemental du tourisme...

Animateur ou coordinateur numérique de territoire

Chargé de mission numérique en E-tourisme

Chef de projet numérique de territoire touristique

Reporter numérique de territoire

Développeur digital

Manager Numérique de Territoire

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

G1102 : Promotion du tourisme local

K1802 : Développement local

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose de 5 blocs de compétences L'obtention de la totalité des blocs décrits ci dessous permet d'obtenir la certification

Un certificat est délivré pour chaque bloc

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 32021 - Proposition d'une stratégie numérique de territoire aux instances dirigeantes de sa structure, au Conseil d'Administration et aux élus locaux et développement d'un plan d'action en adéquation</p>	<p><b>Compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Maîtriser les techniques et stratégies de marketing territorial.</li><li>- Faire usage des TIC.</li><li>- Connaissances approfondies du secteur touristique et des enjeux du tourisme numérique</li><li>- Maîtriser des méthodes de diagnostic : outils et techniques d'enquête</li><li>- Maîtriser les techniques et stratégies de marketing territorial</li><li>- Communiquer de façon adaptée selon les interlocuteurs : expression écrite et orale</li><li>- Faire usage de tableaux de bord, formaliser des supports analytiques</li></ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>Réalisation d'un projet de diagnostic sous forme de synthèse écrite, avec des éléments de stratégie argumentés. Présentation à l'oral du plan d'actions corrélatif au diagnostic réalisé, ainsi que de la méthode de suivi des actions et des tableaux de bord correspondants.</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 32021 - Participation à la stratégie de contenus. Conception et production de contenu de promotion du territoire</p>	<p><b>Compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Respecter la charte éditoriale, détermination des cibles, définition de l'angle de traitement des sujets, usage des techniques rédactionnelles et de communication online.</li><li>- Cerner son périmètre de compétence sur le contenu rédactionnel.</li><li>- Faire usage des techniques marketing dédiées.</li><li>- Maîtriser les principes de base de la vidéo, le montage et la mise en ligne.</li><li>- Maîtriser les principes de bases de la photographie et du traitement de la donnée préalable à la mise en ligne.</li><li>- Connaître et pratiquer le storytelling.</li><li>- Être en capacité d'animation et d'arbitrage en équipe</li><li>- Faire usage du cadre légal (droit d'auteur, droit à l'image...).</li><li>- Être en capacité de repérer les bons interlocuteurs.</li></ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>Production individuelle d'une charte éditoriale avec note explicative des modalités de mise en ligne et de mise à jour des contenus. Mise en situation : présentation de créations de contenus et/ou de contenus récupérés auprès de partenaires et agrégés.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 32021 - Sensibilisation et accompagnement des acteurs économiques, sociétaux et touristiques du territoire</p>	<p><b>Compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître et analyser de son réseau. Élaborer une cartographie argumentée des acteurs à impliquer dans l'animation numérique</li> <li>- Argumenter en vue de mobiliser et atteindre l'adhésion des acteurs à son plan d'action numérique</li> <li>- Élaborer des ateliers numériques en lien avec le plan d'action</li> <li>- Être en capacité de créer des contenus didactiques.</li> <li>- Communiquer à l'oral et transmettre de la connaissance de façon pédagogique à destination de publics variés</li> <li>- Effectuer des remontées d'informations pertinentes et partager l'information</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Préparation d'une action numérique d'animation de réseau ou de communauté. Préparation d'une méthodologie de bilan et d'un plan de communication des actions futures. Mise en situation : animation d'une réunion ou d'une rencontre</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 32021 - Mettre en place une veille du numérique et de l'e-réputation. S'auto-former et informer son équipe</p>	<p><b>Compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les priorités de la veille et mettre en place une démarche en utilisant les ressources.</li> <li>- Maîtrise les techniques de curation et de partage d'information : Rechercher, trier, sélectionner, synthétiser, organiser et éditorialiser l'information pertinente en vue d'actualiser sa connaissance et réaliser ses activités.</li> <li>- Effectuer des remontées d'informations pertinentes et partage l'information avec les membres de son équipe.</li> <li>- Analyser, trier et sélectionner l'information en vue d'animer le partage d'informations et la dynamique d'équipe sur le tourisme numérique.</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Cas pratique : participation à l'alimentation d'un outil de partage d'information : choix et paramétrages d'outils de veille ou de curation. Mise en situation : animation d'une réunion interne de présentation de l'outil.</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 32021 - Piloter la conception et le développement des projets ou services numériques en vue de valoriser le territoire</p>	<p><b>Compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire usage des outils numériques de base.</li> <li>- Usage des outils de référencement, de Webservices ...</li> <li>- Maîtrise de l'anglais technique.</li> <li>- Elaborer ou participer à l'élaboration de l'appel d'offres et du cahier des charges, participer aux choix des prestataires.</li> <li>- Assurer l'interface avec le prestataire retenu. Suivre le budget fixé et le réalisé.</li> <li>- Suivre de façon rigoureuse le suivi de la mise à jour des contenus.</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Cas pratique : déterminer les éléments principaux du cahier des charges, les critères de choix du prestataire, le rétro planning de suivi, dans le cadre d'un budget imposé.</p>

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury unique national présidé par un représentant de la Fédération Nationale des Offices de tourisme. 2 représentants des professionnels, 1 au titre des employeurs, 1 représentant les salariés 1 représentant des organismes de formation habilités ou des relais territoriaux en charge de la formation 1 représentant du collège salarié de la branche professionnelle du Tourisme
En contrat de professionnalisation	X		Jury unique national présidé par un représentant de la Fédération Nationale des Offices de tourisme. 2 représentants des professionnels, 1 au titre des employeurs, 1 représentant les salariés 1 représentant des organismes de formation habilités ou des relais territoriaux en charge de la formation 1 représentant du collège salarié de la branche professionnelle du Tourisme
Par candidature individuelle	X		Jury unique national présidé par un représentant de la Fédération Nationale des Offices de tourisme. 2 représentants des professionnels, 1 au titre des employeurs, 1 représentant les salariés 1 représentant des organismes de formation habilités ou des relais territoriaux en charge de la formation 1 représentant du collège salarié de la branche professionnelle du Tourisme
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X		Jury unique national présidé par un représentant de la Fédération Nationale des Offices de tourisme. 2 représentants des professionnels, 1 au titre des employeurs, 1 représentant les salariés 1 représentant des organismes de formation habilités ou des relais territoriaux en charge de la formation 1 représentant du collège salarié de la branche professionnelle du Tourisme

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

#### Référence du décret général :

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, avec effet au 9 août 2017, jusqu'au 4 janvier 2022;

Arrêté du 29 juillet 2014 publié au Journal Officiel du 09 août 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Chargé de projets e-tourisme" avec effet au 01 février 2011,

jusqu'au 09 août 2017.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

[Site national de l'Animation Numérique de Territoire](#)

[Offices de Tourisme de France®](#)

**Lieu(x) de certification :**

Offices de Tourisme de France®

79/81 rue de Clichy

75009 Paris

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

La formation préparatoire est assurée par des organismes habilités par Offices de Tourisme de France, répartis sur l'ensemble du territoire. Pour en obtenir les coordonnées s'adresser à :

[Offices de Tourisme de France®](#)

79/81 rue de Clichy

75009 Paris

Contact : [mathieu.daubon@tourisme.fr](mailto:mathieu.daubon@tourisme.fr)

**Historique de la certification :**

**Certification précédente :** [Chargé de projets e-tourisme](#)